

Journée spéciale "affaires de terre"

FONCIER. L'association des juristes organise aujourd'hui une "journée accès au droit en matière foncière"

Pendant que chercheurs et professionnels du droit phosphorent et jargonent au lycée hôtelier, l'association des juristes organise aujourd'hui une journée grand public pour l'accès au droit en matière foncière, dans le hall de l'assemblée de la Polynésie française. Objectif : permettre la rencontre des particuliers avec les professionnels : avocats, notaires, huissiers ou même juges et géomètres. Tous acteurs dans les affaires de terre au fenua.

Le but de l'AJPF est de favoriser l'accès au droit. Ça tombe bien : depuis le 21 mars 2008, la loi métropolitaine régissant l'accès au droit est devenue applicable en Polynésie française. Un Conseil de l'accès au droit est sur le point d'être créé. Il sera présidé par Guy Ripoll (voir ci-dessous) et aura pour mission d'organiser la politique publique pour permettre, comme le dit la définition de l'accès au droit, que "toute personne, quels que soient son âge, sa nationalité, son niveau de vie ou le lieu où elle habite, puisse en dehors de tout procès connaître ses droits et être informée sur les moyens de les faire valoir". Problématique ainsi résumée par l'avocat Philippe Neuffer : "Nul n'est censé ignorer la loi, encore faut-il que la règle de droit soit accessible à tous."

Pour faciliter la compréhension de la justice par la population polynésienne,



Hier s'est ouvert le colloque de l'association des juristes consacré au foncier au lycée hôtelier de Punaauia. Au premier rang des auditeurs, le ministre des Affaires foncières, Lionel Teihotu.

L'AJPF a prévu aussi que des interprètes en langue tahitienne spécialisés dans les affaires foncières soient présents toute la journée pour traduire les interventions ou répondre aux questions sur les stands. En matière foncière, comme en matière judiciaire en général, la langue

est en effet une barrière majeure qui empêche la bonne résolution des conflits. Autre facteur de blocage, le choc des représentations culturelles, voire anthropologiques, des affaires de terre. De ce côté-là, c'est au colloque foncier, qui se tient depuis hier matin et

jusqu'à demain soir au lycée hôtelier de Punaauia, que des idées de réforme doivent surgir pour permettre une meilleure cohabitation de la coutume et du droit.

Benoît Buquet

L'ESSENTIEL

► Cette journée doit permettre aux particuliers de rencontrer, de 8 h à 15 h 30, des professionnels des affaires de terre : avocats, notaires, juges, géomètres, etc.

► L'accès au droit est organisé par une loi de 1991 en France, rendue applicable le 21 mars 2008 seulement en Polynésie française

► Dans le même temps, chercheurs et professionnels du droit sont réunis au lycée hôtelier de Punaauia pour réfléchir à des réformes possibles du système foncier en Polynésie française

PREMIER GUIDE DE LA COLLECTION "POUR COMPRENDRE"

Guide pratique des affaires de terre

Toute la journée dans le hall de l'assemblée, un Guide pratique des affaires de terre sera distribué gratuitement à la population. Rédigé par l'association des juristes de Polynésie française, "dans des mots simples, illustrés d'exemples, ce guide permet aux usagers de mieux comprendre comment les services de l'État et du Pays peuvent vous aider dans une affaire de terre, quelles sont les professions incontournables dans la matière foncière et quelles sont les règles applicables (filiation, succession, droit au logement, testaments, legs, etc.)", écrit Catherine Chodzko, la présidente de l'AJPF dans son éditorial. Le guide est édité par les éditions Univers Polynésiens, dont la directrice, Dominique Morvan, explique : "Ce guide inaugure une collection "pour comprendre" qui tentera de répondre à des questions liées au développement du pays". Édité à 5 000 exemplaires, ce Guide des affaires de terre sera distribué gratuitement par la direction des Affaires foncières notamment.

L'ACCÈS AU DROIT EN MATIÈRE FONCIÈRE

Programme de la journée



Journée "accès au droit en matière foncière" à destination des particuliers, aujourd'hui de 8 h à 15 h 30 dans le hall de l'assemblée de la Polynésie française. Des stands de documentation et d'information seront mis à la disposition du public. Des interprètes en langue tahitienne spécialisés dans les affaires foncières seront présents toute la journée.

Discours d'ouverture à 8 heures :

Guy Ripoll, président du tribunal de première instance de Papeete.

Louise Peltzer, présidente de l'université.

Cycle de conférences :

Tania Berthou (directrice des affaires foncières) : rôle de la division de l'assistance aux particuliers. Christine Martinez (service des affaires administratives) : les agents d'affaires.

Chambre des notaires : Le notariat.

Catherine Vannier (magistrat) : partage judiciaire, rôle du juge, prescription.

Jean-Michel Petit (géomètre) : le rôle du géomètre dans les affaires de terre.

Marie-Noël Charles (université) : la filiation.

Thierry Jacquet (avocat) : le rôle du barreau de Papeete.

Catherine Chodzko (juriste) : les droits du conjoint survivant.

GUY RIPOLL, PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE, PRÉSIDENT DU FUTUR CONSEIL DE L'ACCÈS AU DROIT

"Le système polynésien en matière foncière me semble idéal"

Que prévoit la loi sur l'accès au droit applicable depuis avril 2008 en Polynésie ?

"Il y a deux volets : l'aide juridictionnelle et l'accès au droit, mais j'y rattache aussi l'aide aux victimes. La loi datait de 1991 en métropole. Elle vient d'être étendue à la Polynésie française. L'aide judiciaire existait depuis 1992. Il y a maintenant un volet politique public pour l'accès au droit."

Quelles seront les missions du Conseil de l'accès au droit à Papeete ?

"Le Conseil doit être créé prochainement. Il regroupera l'Etat, le Pays, les professions juridiques (avocats, notaires et huissiers) et des associations. Le Conseil a une mission d'inventaire, de propositions de politiques publiques et une mission de facilitation de l'accès au droit. Chaque membre de ce Conseil sera invité à faire des propositions d'actions."

Estimez-vous que la Polynésie française est assez avancée en matière d'accès au droit ?

"Pour le foncier, par exemple, le système me semble personnellement à la pointe. La direction des Affaires foncières prend en charge l'aide, l'assistance et le conseil, y compris en rémunérant des avocats. C'est une politique



publique maximale dans ce domaine précis. Sur le papier, le système polynésien en matière foncière me semble donc idéal. (...) Pour le reste, la politique publique d'accès au droit se décline différemment d'une matière à l'autre."

Ne faudrait-il pas prévoir un dispositif pour l'accès au droit en langue tahitienne ?

"Bien sûr, il est évident que les langues polynésiennes doivent être largement

connues et pratiquées par les intervenants, au moins au premier niveau, ceux qui sont les interlocuteurs directs de la population. Il faut que la barrière de la langue ne soit pas un obstacle dans une démarche de facilitation de l'accès au droit."

BB